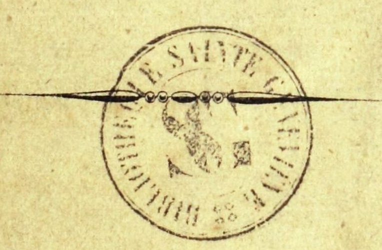
LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

13

LE BARON STOCKMAR

PAR

THÉODORE JUSTE



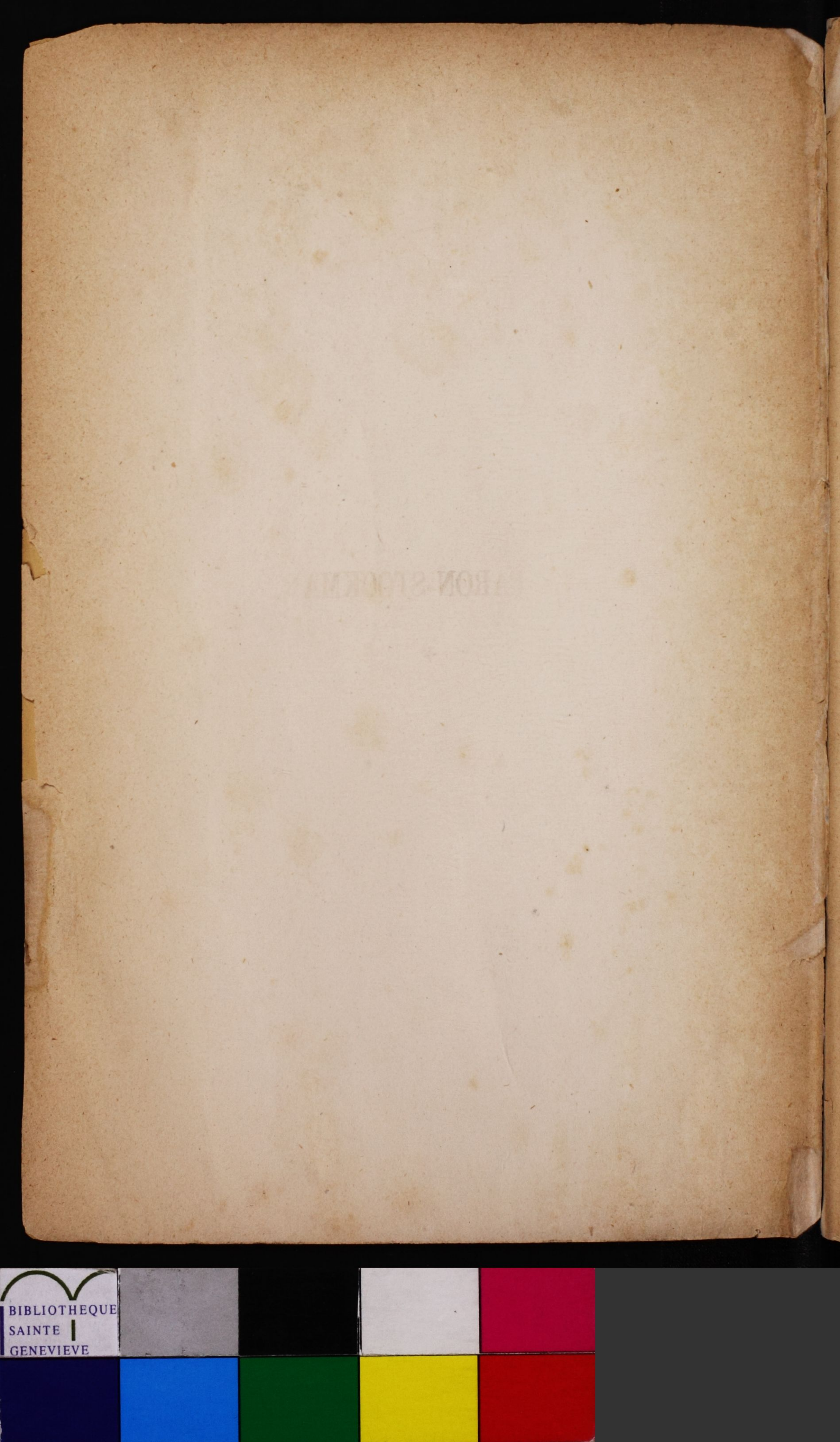
BRUXELLES

C. MUQUARDT

HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1873



LE BARON STOCKMAR.

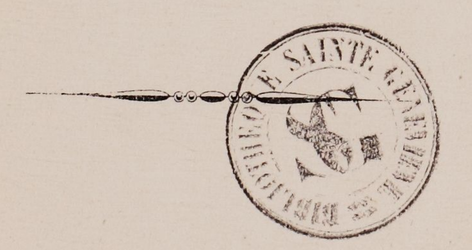
FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE,
Bruxelles, 40, rue de Louvain.

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

LE BARON STOCKMAR

PAR

THÉODORE JUSTE



BRUXELLES

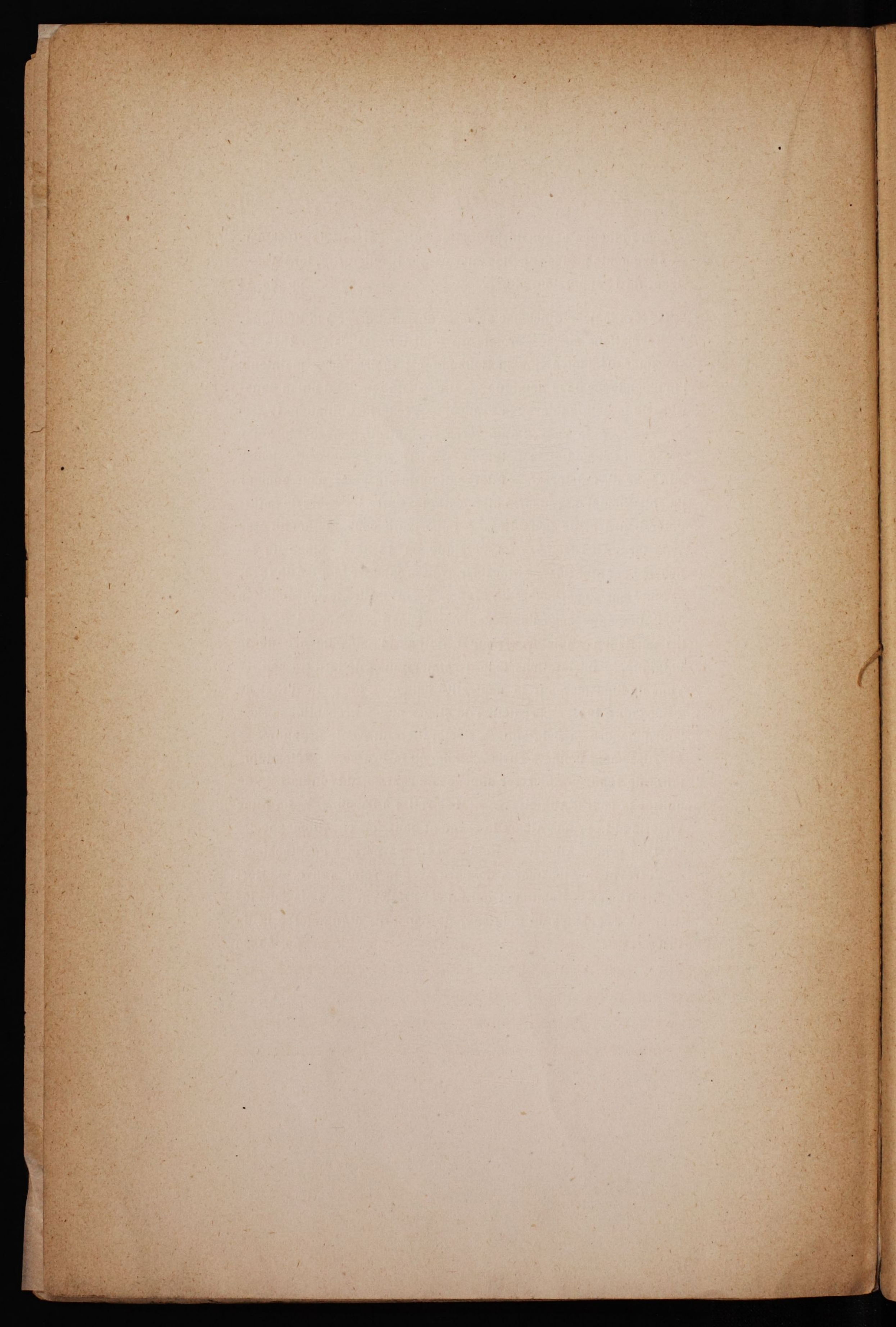
C. MUQUARDT

HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1873

TABLE.



On se demandera pourquoi le baron Stockmar, peu connu de ses contemporains et complétement ignoré de la nouvelle génération, figure ici parmi les fondateurs de la monarchie belge. Quels sont ses titres? Doué de toutes les qualités qui auraient pu le faire briller parmi les plus habiles diplomates et les plus éminents hommes d'État de son temps, il a préféré, comme on l'a dit, se tenir dans l'ombre et mener ce que l'un de ses amis appelait « une existence anonyme et souterraine. » Loin de rechercher, comme tant d'autres, le bruit et l'éclat, il recherchait au contraire l'obscurité; il semblait avoir horreur de la renommée et fuyait l'approbation populaire. Il se supprimait en quelque sorte, satisfait de remplir silencieusement les devoirs austères auxquels il avait voué sa vie.

Il voulait le bien pour le bien. « Tout le reste, » disait-il, « est ou pure vanité ou vain songe. » — « Il me semble, »

disait-il encore, « que j'ai été jeté sur cette terre pour prendre plus de soin des autres que de moi-même, et je suis content de mon lot. »

Mais, quoique retiré dans les coulisses, le baron Stockmar a exercé une incontestable influence sur les destinées de notre pays. Cette influence, je l'avais déjà constatée dans les biographies de *Léopold Ier*, de *Joseph Lebeau*, du *comte de Muelenaere* et de *Sylvain Van de Weyer*. J'aurais voulu faire davantage ; j'aurais voulu révéler d'une manière plus complète les services rendus à la Belgique par celui qu'on appelait l'*ami du Roi*.

En 1869, je m'adressai en ces termes à M. E. de Stockmar qui m'avait fourni l'occasion de correspondre avec lui : « Vous aurez remarqué peut-être que dans l'ouvrage consacré à Léopold Ier je n'ai jamais négligé de faire ressortir la considération que le feu Roi professait pour M. de Stockmar. Plus d'une fois, en composant cet ouvrage, je regrettai néanmoins de n'avoir pas à ma disposition des documents plus nombreux sur l'homme éminent dont j'avais à parler. — Depuis que mon livre a été publié, j'ai encore recueilli des pièces intéressantes sur le feu Roi, et je me propose d'en faire l'objet d'un supplément [1]. Il dépendrait de vous de l'enrichir en m'adressant copie des pièces que vous jugeriez de nature à intéresser le public et à pouvoir lui être communiquées. » M. E. de Stockmar répondit : « J'apprends avec plaisir que vous allez publier un supplément à votre livre sur le feu Roi. Je serais heureux de pouvoir y contribuer en vous commu-

[1] Ce supplément a paru en 1871 sous le titre de : *Notes historiques et biographiques d'après des documents inédits*, 1 vol. in-8°.

niquant des pièces intéressantes, mais le fait est que je m'occupe moi-même d'écrire des mémoires tirés des papiers de mon père. »

C'est seulement en 1872 qu'ont été mis au jour les *Souvenirs tirés des papiers du baron Christian-Frédéric de Stockmar* (¹). Leur importance fut immédiatement signalée par la presse anglaise. « C'est, » disait le *Times,* « un des plus remarquables livres qui aient été publiés, et, quoique écrit en allemand, il contient une quantité de matériaux d'un intérêt infiniment plus grand pour le public anglais que pour celui du pays où le volume a paru. » La *Quarterly Review* disait, de son côté : « Les Souvenirs contenus dans ce volume, riches comme ils sont en informations authentiques sur les personnages prépondérants et les événements de 1816 à 1863, et sur les opinions d'un des observateurs politiques les plus sagaces, forment un contingent de la plus haute valeur pour l'histoire contemporaine. » — « Cet ouvrage, » ajoutait l'*Athenæum,* « doit prendre place dans la bibliothèque de tout homme politique en Europe : il contient un grand nombre de documents qui étaient restés inédits et dissipe les ténèbres qui enveloppaient beaucoup d'événements accomplis pendant les quarante dernières années. »

En résumé, quoique l'auteur de cette publication, aussi originale qu'intéressante, pour employer les expressions de la *Revue d'Édimbourg*, quoique M. E. de Stockmar n'ait

(¹) Denkwürdigkeiten aus den Papieren des Freiherrn Christian Friedrich v. Stockmar, *zusammengestellt von Ernst freiherr V. Stockmar.* (Braunschweig, 1872, 1 vol. grand in-8° de xxv et 714 p.) — Une traduction anglaise a paru la même année sous le titre de : *Memoirs of baron Stockmar,* translated from the German by G. A. M., edited by F. Max Müller, 2 vol.

levé qu'une partie du voile, il a laissé suffisamment entrevoir l'action puissante exercée souterrainement par celui qu'on a appelé un ministre secret et irresponsable.

Un homme d'État belge m'écrivait : « J'ai beaucoup connu le baron Stockmar ; il a été le conseil du roi Léopold Ier et de la reine Victoria, qui n'ont posé aucun acte important sans son avis. Jamais père n'a eu plus d'empire sur ses enfants ; cependant il n'a eu qu'une influence occulte, une existence anonyme qui serait restée inconnue sans la publication faite par son fils. »

Mais si réservé, si modeste que fut le baron Stockmar, il ne pouvait pourtant pas se dissimuler l'importance de son rôle mystérieux.

Dans une de ses lettres on trouve ce passage caractéristique :

« La singularité de ma position m'a toujours obligé à effacer avec soin jusqu'aux moindres traces de mes succès et de m'en cacher comme d'autant de crimes. Je me suis souvent glissé comme un voleur dans les ombres de la nuit pour aller mettre ma semence en terre. Quand la plante grandissait et frappait les yeux, je savais que je devais en laisser tout le mérite à d'autres et je n'y manquais pas. Aujourd'hui encore, il m'arrive assez souvent d'entendre Pierre ou Paul me citer un fait et m'en expliquer les causes. Pierre ou Paul ont raison, en ce sens que leurs observations ne remontent pas au delà du second acte ; mais ces braves gens n'ont aucune idée du premier. Il faut à une plante, pour qu'elle se développe, de l'air, de la chaleur, de la lumière. Si ces différents éléments pouvaient penser, chacun d'eux s'imaginerait volontiers que sans lui il n'y aurait pas de plante du tout. Et pourtant le premier et principal

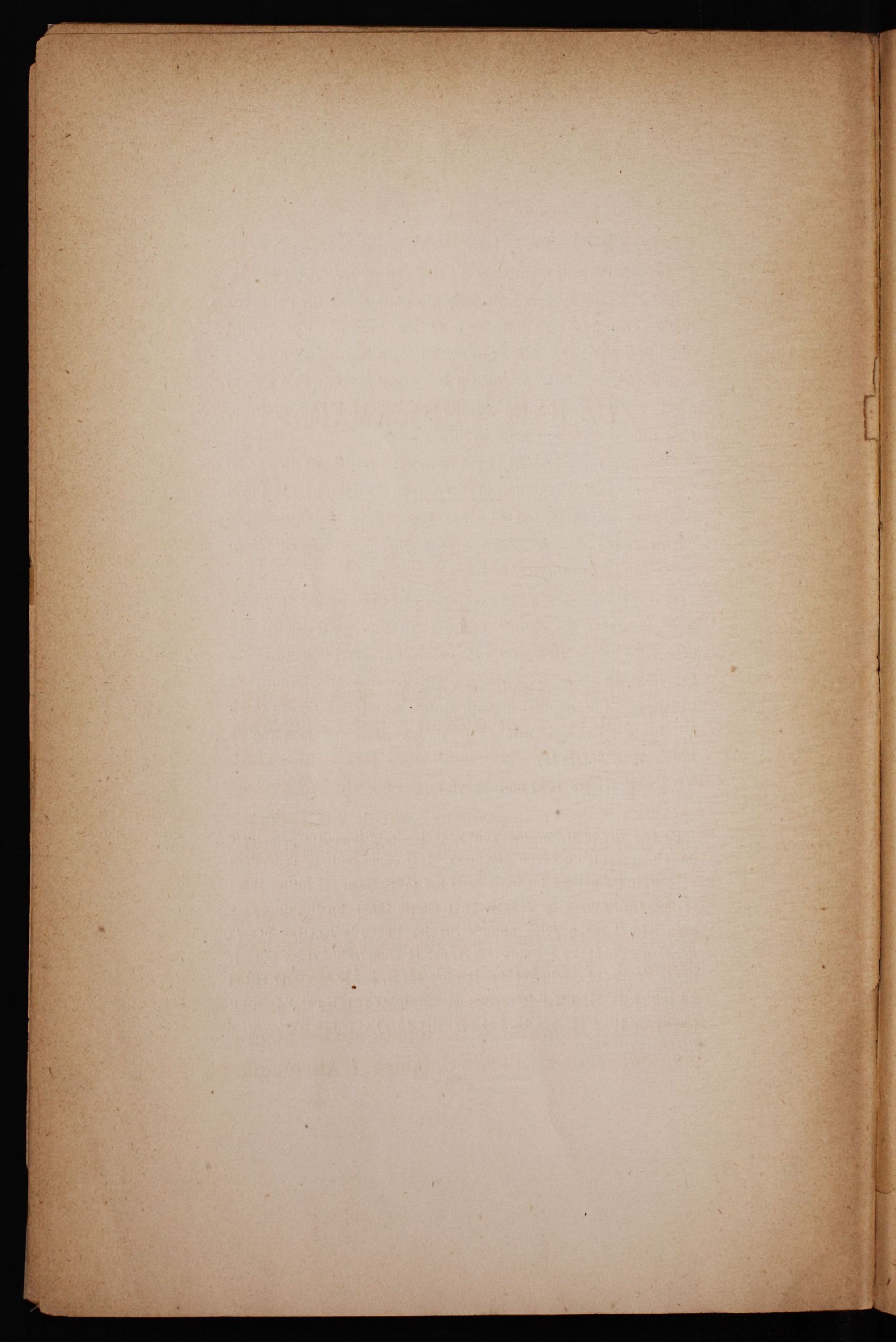
mérite revient à celui qui de son propre mouvement, et en vue seulement du profit que d'autres en pourront recueillir, a mis le grain en terre au bon moment dans un sol favorable. Que les circonstances et les hommes conspirent ensuite à reléguer dans l'ombre et dans la nuit mes idées, mes plans, mes entreprises, en sorte que personne ne puisse s'aviser d'en soupçonner seulement le premier promoteur, cela me laisse à peu près indifférent. »

Ces lignes dépeignent l'homme. Aussi a-t-on pu dire avec vérité : « La physionomie du baron Stockmar est l'une des plus intéressantes et des plus dignes de sympathie parmi celles des hommes d'Etat *qui contribuèrent à la fondation de la monarchie belge.* »

Il nous a donc semblé rationnel et équitable de revendiquer le baron Stockmar comme un digne auxiliaire des créateurs de la Belgique indépendante. La biographie de cet homme de bien contient d'ailleurs des enseignements utiles. Il a fait beaucoup pour nous ; montrons-nous reconnaissants en consacrant sa mémoire dans les annales de notre libre patrie (¹).

Bruxelles, le 21 juillet 1873.

(¹) Les *Denkwürdigkeiten* sont sans conteste la source principale de la biographie du baron Stockmar. Mais on consultera cependant avec fruit les notices insérées dans les *Grenzboten* (31 juillet 1863) et dans les *Preussische Jahrbücher* (octobre 1863). On lira de même avec intérêt les articles publiés sur les Denkwürdigkeiten par la *Revue d'Edimbourg* (octobre 1872), par la *Quarterly Review* (idem), par le *Times* (31 octobre et 2 novembre 1872), par le *Spectator* (13 et 20 juillet 1872), par l'*Athenæum* (7 décembre 1872), par l'*Écho du Parlement* (10 décembre 1872 et 6 janvier 1873) et par la *Westminster Review* (avril 1873).



LE BARON STOCKMAR.

I

Christian-Frédéric Stockmar, né à Cobourg, le 22 août 1787, appartenait à une respectable famille d'origine suédoise. Son père possédait un petit domaine sur les frontières de la Bavière et, dans les dernières années de sa vie, il occupait un emploi judiciaire à Rodach, petite ville entre Cobourg et Hildburghausen.

Après avoir fréquenté le gymnase de Cobourg, Christian-Frédéric étudia jusqu'en 1810 la médecine à Wurzbourg, où il se lia avec le poëte Frédéric Rückert, puis à Erlangen et à Jéna. En 1812, il remplissait les fonctions de chirurgien officiel de la ville de Cobourg. L'Allemagne

était alors courbée sous le joug de la France; mais les grands patriotes comme Stein et York allaient hâter la fin de cette triste période. Bientôt, en effet, les Germains, depuis l'Elbe jusqu'au Rhin, se soulevèrent contre la tyrannie de Napoléon. Stockmar lui-même passa le Rhin en 1814, comme médecin militaire du régiment ducal de Saxe. C'est dans cette expédition qu'il fut remarqué par le jeune prince Léopold de Saxe-Cobourg : celui-ci devint son protecteur et finit par le prendre à son service, donnant ainsi une nouvelle direction à la carrière de son protégé [1].

Un brillant avenir s'ouvrait en effet devant Stockmar. Le 29 mars 1816, il rejoignait à Brighton le prince Léopold qui, le 2 mai suivant, épousa l'héritière du trône de la Grande-Bretagne. Il accompagna ensuite le jeune couple au château de Claremont, et voici comment il dépeignait la félicité dont cette demeure offrait alors l'image. « Dans cette maison, écrivait-il, règnent la concorde, la paix, l'attachement, bref toutes les conditions du bonheur domestique. Mon maître est le meilleur des époux

[1] Cf. *Preussische Jahrbücher* (octobre 1863), pp. 328 et suiv.

dans les cinq parties du monde, et sa femme ressent pour lui une somme d'affection dont la grandeur ne peut être comparée qu'à celle de la dette anglaise... » On sait par quelle terrible catastrophe ce bonheur s'évanouit. La princesse Charlotte était enceinte et tout faisait espérer qu'elle allait donner un héritier à la couronne. Après un travail pénible de cinquante-deux heures, elle accoucha d'un enfant mort. Depuis trois jours Léopold n'avait pas quitté sa femme d'un instant, et il ne s'était retiré qu'après la délivrance, résigné à la mort de l'enfant et sans inquiétude sur le sort de la mère. Hélas! le 6 novembre 1817, à deux heures du matin, la malheureuse princesse expira presque soudainement.

Léopold n'avait pas été témoin de ses derniers moments, et ce fut Stockmar qui se chargea de la douloureuse mission de le prévenir. « Je le fis en termes voilés, » dit Stockmar. « Il ne la croyait pas morte ; en marchant pour se rendre auprès d'elle, il tomba sur une chaise. Je me mis à genoux auprès de lui; c'était, disait-il, un rêve, il n'y pouvait croire. Il me renvoya encore pour m'enquérir de son état; en revenant je lui dis que tout était fini. Nous nous dirigeâmes alors vers la chambre mor-

tuaire, il se mit à genoux près du lit et baisa les mains glacées de la princesse; puis se levant, il me pressa contre sa poitrine et me dit : « Je suis à présent seul au monde, promettez-moi de ne jamais me quitter. » Je le lui promis. Peu après il me fit ressouvenir de ma promesse et me demanda si je savais bien à quoi je m'étais engagé. Je répondis affirmativement et promis de ne jamais l'abandonner, aussi longtemps que je reconnaîtrais qu'il avait confiance en moi, qu'il m'aimait et que je pouvais lui être utile. »

Quelques jours après, Stockmar écrivait à l'une de ses sœurs : « La faveur des princes, en général, ne vaut pas un fètu de paille, mais le prince Léopold est à tous égards un homme honorable et bon, et conséquemment un incomparable prince. »

En effet, Léopold observa avec autant de fidélité que son loyal serviteur le pacte d'amitié conclu devant le lit de mort de la princesse. Il fit de Stockmar son secrétaire intime et l'administrateur de sa maison; il obtint aussi pour lui des lettres patentes qui lui conféraient la noblesse en Saxe [1]. Il écrivait en 1824 :

[1] Ces lettres sont de 1821 ; le titre de baron bavarois, également conféré à Stockmar, date de dix ans plus tard.

« Stockmar a été témoin des jours de mon bonheur; plus tard, quand il plut à la Providence de m'accabler de malheurs, que je n'avais presque pas la force de supporter, *il a été mon fidèle soutien et ami*. Il a refusé tout autre sort, toute carrière qui lui a été offerte à plusieurs reprises, pour se dévouer à mon service, et je ne nie point qu'il est plutôt mon ami que mon serviteur. »

Pendant douze années, Stockmar continua de vivre en Angleterre avec le prince Léopold, voué comme lui à une étude attentive des institutions de ce grand pays et s'initiant à la politique par la fréquentation des hommes les plus éminents des différents partis. Il recueillit aussi le plus grand fruit des voyages qu'il fit avec le prince en France, en Italie et en Allemagne.

En 1821, pendant une excursion au delà du Rhin, Stockmar avait épousé, à Cobourg, sa cousine Fanny Sommer. Ce fut à Cobourg aussi qu'il fixa la demeure de sa famille, car on pouvait à peine, dit un biographe, l'appeler la sienne, puisque ses devoirs envers le prince Léopold et plus tard envers la famille royale d'Angleterre le retinrent presque toujours au delà du détroit. Il fut même des années sans voir femme ou enfants; bref, jusqu'à l'âge de

soixante-dix ans, il connut à peine un domicile à lui.

La première question de haute politique dont Stockmar eût à s'occuper fut, en 1829, la candidature du prince Léopold au trône de la Grèce affranchie du joug des Turcs [1]. Mais l'intervention du conseiller de Léopold devint bien plus active, on pourrait dire plus prépondérante, après les négociations qui aboutirent à l'acceptation du trône de Belgique.

A la veille d'être proclamé roi, Léopold étudia la Constitution votée par le Congrès de Bruxelles et communiqua à Stockmar ses appréhensions et ses scrupules. — « Cher Stockmar, » lui dit-il, « lisez la Constitution et donnez-moi votre « avis. » L'ami du prince parcourut avec le plus grand soin la Constitution belge, il en compara les divers articles, et trouva que, en réalité, le pouvoir du gouvernement y était fort restreint; toutefois sa ferme confiance dans le peuple le rassura. Il répondit à Léopold : « Oui, en vérité, le pouvoir du Roi et de ses ministres est fort limité par la Constitution. Voyez si toutes ces libertés peuvent s'accorder avec l'ordre; essayez

[1] Pour cet épisode, très-connu d'ailleurs, *voir* les *Denkwürdigkeiten*, pp. 117 et suiv.

si vous pouvez régner d'après l'esprit de la Constitution joint à une grande délicatesse de conscience. Faites l'expérience de ces institutions nouvelles, laissez écouler un certain temps, et si vous trouvez alors qu'un bon gouvernement est incompatible avec de semblables dispositions, envoyez aux Chambres un message dans lequel vous ferez connaître avec franchise les résultats de votre essai et les défauts que vous aurez remarqués dans le pacte fondamental. Si vous avez agi consciencieusement et avec bon vouloir, le peuple vous soutiendra et acceptera volontiers tous les changements dont la nécessité sera démontrée. » En résumé, Stockmar était d'avis que la loyauté, selon ses propres expressions, était la meilleure politique [1].

Lorsque Léopold, devenu roi des Belges, entra triomphalement à Bruxelles, le 21 juillet 1831, Stockmar l'accompagnait. Il avait été chargé d'organiser la nouvelle maison royale [2].

[1] Voir *Deutschen Jahrbüchern für Politik und Literatur*, t. VIII, p. 315.

[2] On lit dans la *Révolution belge de 1830*, par Ch. White : « Le grand maréchal et le grand écuyer furent aidés des conseils et de l'expérience du baron Stockmar : c'est aux

Une brusque invasion des Hollandais suivit bientôt l'inauguration du premier roi des Belges, et Stockmar fut enveloppé dans la catastrophe. Le 12 août, ignorant ce qui se passait près de Louvain, il quitta Bruxelles avec des dépêches importantes pour se rendre au quartier général du Roi. Il tomba au milieu d'un détachement hollandais et ne recouvra la liberté qu'à l'apparition des premières vedettes françaises. On rapporte que quand il rejoignit le Roi, il le trouva assis sur une botte de paille dans une chaumière de paysan et chantonnant pour se remonter le moral.

La désastreuse campagne du mois d'août avait de nouveau remis en question l'indépendance de la Belgique. Les puissances du Nord favorisaient ouvertement les prétentions du roi Guillaume, et Stockmar attribuait même la dernière invasion aux suggestions de la Russie [1].

talents de cet ami fidèle et éclairé que le roi Léopold était redevable de ces admirables arrangements qui rendaient sa maison de Claremont un modèle de splendeur et de *comfort*, sans faste extravagant. »

[1] Il se trompait. Le 11 septembre, dans une entrevue avec lord Palmerston, celui-ci lui déclarait qu'il venait de recevoir des dépêches de Saint-Pétersbourg d'après lesquelles l'Empereur aurait été très-surpris de l'agression

Quant à l'Angleterre, elle supportait impatiemment sur le sol belge l'armée française appelée par le roi Léopold, et certes elle n'avait pas tort, car l'ambassadeur du roi Louis-Philippe à Londres, le prince de Talleyrand, méditait et proposait formellement le *partage* de la Belgique.

Ce fut dans ces circonstances que Stockmar retourna à Londres, vers la fin du mois d'août, comme l'agent intime du roi Léopold. Il devait, d'accord avec les représentants officiels de la Belgique, défendre les intérêts du prince qui n'avait accepté la couronne qu'avec l'assentiment de l'Europe. Par ses anciennes relations avec les principaux hommes d'État de l'Angleterre, notamment avec lord Grey et avec lord Palmerston, par ses excellents rapports avec M. de Bülow, l'ambassadeur de Prusse, Stockmar pouvait rendre et rendit de grands services. Mais jamais il ne sortit de son rôle; jamais il ne songea à empiéter sur les attributions de M. Van de Weyer, le ministre plénipotentiaire du roi Léopold près la cour de Saint-James, ni à contrecarrer le général Goblet, qui remplit

des Hollandais et aurait déclaré que c'était une *folle entreprise*.

plusieurs missions spéciales en Angleterre. Les relations qu'il entretint avec l'un et avec l'autre furent toujours dignes et affectueuses [1].

A peine arrivé à Londres, Stockmar eut des entretiens importants avec lord Palmerston, chef du Foreign-Office, et avec le premier ministre, lord Grey. Tous deux l'assurèrent que la politique de l'Angleterre à l'égard de la Belgique n'était pas changée ; mais qu'il fallait néanmoins tenir compte des circonstances nouvelles amenées par les derniers événements. L'idée s'accréditait de nouveau en Angleterre que la Hollande était un de ses plus anciens et de ses plus indispensables alliés ; d'autre part, la présence des troupes françaises en Belgique

(1) On a dit à tort que Stockmar avait beaucoup contribué à rétablir l'harmonie entre M. Van de Weyer et le général Goblet ; la vérité est que jamais cette harmonie ne fut troublée le moins du monde, ni dans leurs relations officielles ni dans leurs relations privées. D'autre part, tel était le tact de Stockmar que jamais le moindre nuage ne s'éleva entre lui et les représentants officiels de la Belgique. On verra en quels termes, trop modestes peut-être pour lui-même, M. Van de Weyer s'exprimait sur Stockmar ; quant au général Goblet, quelque temps avant sa mort, il disait encore devant nous qu'il avait toujours rencontré dans l'agent irresponsable du roi Léopold la plus grande droiture jointe à un esprit ferme et clairvoyant.

excitait, comme nous l'avons dit, la plus grande méfiance au delà du détroit. Cette méfiance, au surplus, était bien justifiée. Le baron de Bülow, ministre de Prusse, ne cacha point à Stockmar que jour et nuit Talleyrand lui recommandait le *partage* de la Belgique et cherchait à le convaincre que si la France, la Prusse et la Hollande voulaient s'entendre, il y aurait possibilité d'obtenir l'assentiment de l'Angleterre moyennant l'érection d'Ostende et d'Anvers en villes libres. Mais Bülow repoussa constamment ces suggestions et déclara à Talleyrand que la Prusse considérait une Belgique indépendante et neutre comme la meilleure solution. Loyal et honnête, Bülow communiqua à lord Grey lui-même la dépêche qu'il avait adressée à Berlin au sujet des insinuations de l'ambassadeur français. Au surplus, il conseillait à Stockmar de conclure le plus tôt possible le traité de paix entre la Belgique et la Hollande : c'était, selon lui, le vrai, l'unique moyen de conjurer les dangers d'une guerre générale et d'échapper à de fatales combinaisons.

Le 2 septembre, après avoir rendu compte au roi Léopold de ses entretiens avec les ministres anglais et avec l'ambassadeur de Prusse,

Stockmar insistait sur le prompt départ de l'armée française. — « Sans ce départ, » disait-il, « le ministère Grey n'est point affermi, la paix devient très-chanceuse et la consolidation de la Belgique comme État impossible. Lès Hollandais ne demandent que la prolongation du séjour des Français en Belgique parce qu'ils y voient la chute du ministère Grey, la guerre générale et le *partage* des provinces belges. » — En second lieu, Stockmar conseillait, d'après les suggestions de M. de Bülow, de hâter la conclusion d'un traité entre la Hollande et la Belgique, dût-on faire quelques concessions, mais des concessions telles qu'aucune atteinte ne serait portée aux conditions mêmes d'existence du nouvel État. Enfin, pour déjouer les intrigues françaises qui se manifestaient simultanément à Londres, à Bruxelles et à Paris, Stockmar disait qu'il fallait hâter également le mariage projeté entre le roi des Belges et une princesse de la maison d'Orléans.

Quelques jours après, Stockmar exhortait le Roi à ne point perdre courage au milieu de tant de difficultés, à déployer en toutes choses la plus grande activité afin de tromper l'espoir de ses ennemis, et à compléter rapidement l'organisation civile de même que l'organisation

militaire de la Belgique. « La nation, » disait-il, « devait voir poursuivre les travaux de la paix en pleine tempête. »

L'expédition du maréchal Gérard en Belgique, la faveur dont jouissait le général Belliard et certains discours prononcés à la Chambre des représentants avaient à la fois inquiété et indisposé le peuple anglais. L'admission d'officiers français au service belge avait été vue aussi de très-mauvais œil au delà du détroit. Le roi Guillaume IV lui-même fit à Stockmar des représentations assez vives sur ce sujet et d'autres observations sur les tendances trop françaises qui se laissaient voir en Belgique. « La politique belge, » disait le roi d'Angleterre, « doit être neutre et ne doit être ni française ni anglaise. Si le roi Léopold voulait s'appuyer exclusivement sur l'Angleterre, je le lui déconseillerais moi-même. »

Stockmar n'avait pas eu de peine à discerner que la désastreuse campagne du mois d'août, suivie de la chute de Varsovie, aurait pour effet d'annuler peut-être les concessions faites à la Belgique au mois de juin précédent [1]. En effet,

[1] Par le protocole du 26 juin 1831 qui contenait ce qu'on appelle les *Dix-huit articles*.

la conférence de Londres, intervenant de nouveau comme arbitre suprême, imposa, le 14 octobre, à la Belgique et à la Hollande les vingt-quatre articles qui modifiaient notablement les bases de séparation contenues dans les dix-huit. L'irritation devint alors profonde et générale dans les provinces belges [1]. Le roi Léopold partageait ce mécontentement et parlait même d'abdiquer puisque les puissances déchiraient le contrat qui lui avait fait accepter le trône.

Tout en défendant à Londres avec la plus grande énergie les justes prétentions du roi des Belges, Stockmar conseillait à Bruxelles de se soumettre à une implacable nécessité. Informé du découragement du Roi, il s'éleva avec force contre le projet d'abdication. Il écrivait le 16 octobre : « Tout l'avenir de la Belgique dépend en ce moment d'une prompte paix, puis de l'établissement d'une bonne administration, et de l'annihilation des partis, que

[1] Selon le témoignage de Stockmar, lord Palmerston seul défendit vigoureusement les intérêts de la Belgique, tandis que Talleyrand, faisant bon marché de notre pays, n'insistait que sur les points qui se rattachaient aux intérêts de la France.

facilitera naturellement la reconnaissance de l'indépendance du pays par l'Europe entière. C'est la sauvegarde la plus sûre contre le parti français et contre le parti hollandais. Quel moyen le Roi a-t-il personnellement de protéger la Belgique contre le préjudice que lui cause la décision de la conférence ? L'abdication ! Loin d'apporter aucun avantage à la Belgique, elle lui serait fatale : elle amènerait la guerre générale suivie d'une restauration de l'ancienne dynastie ou de la réunion à la France, et peut-être du *partage*. Au Roi l'abdication ne donnerait aucun avantage réel. Au pis-aller, le Roi subira momentanément le contre-coup de l'acceptation des vingt-quatre articles, c'est-à-dire que pendant quelque temps il sera moins populaire devant une multitude déraisonnable et inconstante, mais pour cela il y a un souverain remède. Laissez le Roi se relever; qu'il soit ferme, énergique, intelligent, et nous verrons si en peu de temps il ne redeviendra pas le monarque le plus populaire de l'Europe. D'autre part, l'abdication le ruinerait aux yeux du monde. Il apparaîtrait comme un homme faible, inconséquent, à courte vue, et incapable de remplir la mission qu'il avait acceptée. Le Roi est allé en Belgique pour sauver la paix géné-

rale et pour soutenir la cause de la monarchie constitutionnelle. C'est la tâche qu'il a assumée vis-à-vis de l'Europe, vis-à-vis des grandes puissances et de la Belgique. Parce qu'il trouve des difficultés dans cette œuvre, ce n'est pas une raison de déserter son poste. Le Roi a une belle mission à remplir; qu'il s'en montre digne. »

Léopold finit, mais non sans peine, par se résigner. De leur côté, les Chambres belges, se soumettant également à la loi du plus fort, finirent aussi par accepter les vingt-quatre articles. Le 15 novembre 1831, le traité qui devait assurer, moyennant de durs sacrifices, l'indépendance de la Belgique, fut signé par M. Van de Weyer et par les représentants des cinq grandes puissances.

Mais il ne suffisait point d'avoir conclu le traité du 15 novembre : il fallait échanger les ratifications. La France et l'Angleterre exécutèrent sans retard l'engagement contracté, tandis que les trois autres puissances ne montraient aucun empressement. Lorsque l'Autriche et la Prusse suivirent enfin l'exemple de l'Angleterre et de la France, elles le firent conditionnellement. La ratification donnée ensuite par la Russie contenait, d'autre part, une *réserve* qui

était en contradiction avec les obligations résultant pour la Hollande du traité du 15 novembre.

Que fallait-il faire? L'acceptation de la *réserve russe* n'anéantirait-elle pas tout l'avantage assuré par les ratifications si complètes de l'Angleterre et de la France? Dans la garantie donnée par les puissances à l'indépendance et à la neutralité de la Belgique fallait-il voir un engagement individuel ou une obligation en nom collectif? D'accord avec lord Palmerston et avec lord Grey, Stockmar était d'avis qu'il valait mieux adopter la première opinion comme plus favorable à la Belgique. Et, en effet, les chefs du parti tory, qui semblaient alors à la veille de reprendre le pouvoir, soutenaient l'avis opposé. Stockmar ne l'ignorait pas.

M. Van de Weyer rendit donc un grand service à la Belgique lorsque, le 4 mai 1832, engageant hardiment sa responsabilité, il accepta la ratification russe. Il mettait ainsi, comme nous l'avons dit ailleurs, à l'abri des fluctuations ministérielles, l'acte par lequel l'Europe reconnaissait l'indépendance de notre patrie [1]. « Rejeter l'acte de la Russie, » écrivait-il au roi

[1] LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE. *Sylvain Van de Weyer*, t. I, pp. 206 et suiv.

Léopold, aurait les plus graves inconvénients; je tiens à la voir *liée* sur les quatre grands points de notre existence politique : la reconnaissance de Votre Majesté, celle de notre indépendance, de notre neutralité et du territoire assigné à la Belgique; le reste de l'édifice s'achèvera, non sans peine, mais sans difficultés fondamentales... »

Le cabinet de Bruxelles, en présence des clameurs de l'opposition, fut loin d'abord d'approuver la conduite de M. Van de Weyer, et Stockmar déplorait cette attitude craintive dont Talleyrand tirait parti pour en revenir à son ancien projet de partage. « Nous avons toujours cru jusqu'ici, » disait Talleyrand à Palmerston, « qu'il existait une Belgique et un gouvernement belge ; mais, en vérité, à en juger par les idées qu'on s'y fait de la ratification russe, on croirait que les ministres belges ne veulent croire ni à leur propre existence ni à celle de la Belgique ; la conséquence de tout cela, à la fin, *ne peut être qu'un partage.* »

Toutefois le cabinet de Bruxelles finit par sentir la nécessité de sanctionner ce qu'avait fait M. Van de Weyer. C'était le moyen le plus sûr de déranger sinon d'anéantir les projets du prince de Talleyrand.

Le 3 juin, Stockmar écrivait : « Depuis longtemps quelqu'un m'a assuré qu'il existait entre la France et la Hollande un traité secret ayant pour objet le partage de la Belgique et que ce traité est l'œuvre de Talleyrand. » Le 4 juillet, il ajoutait : « Depuis l'origine, Talleyrand a dans les affaires belges un plan qui lui est propre. Je ne le connais pas. Mais ce que je sais positivement, c'est qu'en dépit de tout ce que peuvent promettre à Paris Louis-Philippe et Sébastiani, le gouvernement n'a jamais empêché Talleyrand d'en agir à sa guise. Je suis très-porté à croire que si l'on pouvait lire les dépêches envoyées de Paris à Talleyrand, on trouverait généralement qu'on a écrit dans un tout autre sens à Londres qu'à Bruxelles. » En résumé, Stockmar pensait que Louis-Philippe, plein de confiance dans la *finesse* et le *savoir-faire* de son ambassadeur, s'était engagé à lui laisser le soin d'interpréter ses instructions comme il le jugerait convenable. Et là paraissait le danger [1].

[1] D'autres sont moins sévères pour Louis-Philippe. Un homme d'État belge, après avoir lu les Mémoires du baron Stockmar, nous écrivait : « Vous commettez, il me semble, une injustice et une inconséquence en ne rangeant pas parmi vos Fondateurs le roi Louis-Philippe qui n'a pas

Aussi l'*ami* du roi Léopold se méfiait-il au plus haut point des étroites relations qui existaient à la Haye et à Londres entre les représentants de la France et les représentants du roi des Pays-Bas.

Guillaume Ier n'ayant pas adhéré aux vingt-quatre articles, il appartenait à la conférence de Londres d'assurer l'exécution du traité ratifié par les cinq grandes puissances. Or, la conférence voulait faire dépendre cette exécution d'une négociation préalable et directe entre la Hollande et la Belgique. De son côté, le chef du cabinet belge, M. de Muelenaere, invoquant les engagements pris devant les Chambres, prétendait, lui, subordonner la négociation directe désirée par la conférence à l'évacuation préalable du territoire attribué à la Belgique par le traité du 15 novembre. Stockmar vint lui-même à Bruxelles, au commencement du mois d'août, pour détacher M. de Muelenaere d'un système que lord Palmerston déclarait *impraticable* : M. de Muelenaere resta inflexible. De retour à Londres, Stockmar revint à la charge et adressa

voulu du *partage* malgré Talleyrand, et qui, également malgré Talleyrand, a donné sa fille au premier roi de la Belgique indépendante.

au ministre des affaires étrangères de Belgique la lettre suivante, qui fait très-bien ressortir l'intelligence politique et le dévouement du conseiller intime de Léopold Ier [1] :

« Marlborough-house, le 15 août 1832.

« Monsieur le Ministre,

« De retour à Londres depuis lundi soir, je m'empresse de vous communiquer ce qui peut vous paraître intéressant concernant les affaires politiques.

« Il paraît que l'opinion publique en Hollande, surtout à Rotterdam et Amsterdam, a subi un changement notable quant à la manière de juger la forme de la substance des vingt-quatre articles. Ce changement s'est aussi communiqué au ministère hollandais. On dit que tous les ministres sont maintenant d'accord, *qu'il vaut mieux accepter les vingt-quatre articles, tels qu'ils sont, que d'entamer de nouvelles négociations et de faire un nouveau traité.*

« La seule personne, qui, dit-on, ne partage pas encore cette opinion, c'est Guillaume; mais les mêmes nouvelles ajoutent qu'il commence à fléchir, eu égard aux représentations que les villes d'Amsterdam et de Rotterdam lui ont faites. — Il ne serait donc pas impossible qu'il cédât aussi, et qu'un beau jour, il vînt en faire part à la conférence,

[1] Cette lettre, dont le texte original est en français, a été analysée dans les *Mémoires* du général Goblet, dans notre biographie de Joseph Lebeau et dans les *Souvenirs* du Baron Stockmar; mais le texte entier n'a jamais été publié.

sous le prétexte qu'il n'a rien de plus à cœur que de contribuer de tout son pouvoir au maintien de la paix de l'Europe.

« C'est surtout la ville de Rotterdam qui revient de l'espoir qu'elle avait entretenu au sujet de l'occupation de la citadelle d'Anvers. — Elle insinue maintenant au roi Guillaume que l'état actuel de l'Escaut profite plus au commerce belge et à la ville d'Anvers que celui qui serait la conséquence de l'acceptation des vingt-quatre articles; que son commerce a augmenté quoique exposé aux canons de la citadelle, que beaucoup de maisons qui, au commencement de la révolution, avaient quitté Anvers pour s'établir à Rotterdam, sont prêtes à y retourner, que l'état provisoire n'est après tout pas si nuisible aux Belges qu'aux Hollandais, les premiers n'ayant pour le moment pas de dettes à payer et que, pour cela, il est à craindre que les Belges pourraient bien finir par trouver que la paix ne leur est plus aussi nécessaire qu'ils se l'imaginent à présent.

« Les Hollandais trouvent, de plus, que les réserves russes ne leur ont pas essentiellement profité. — Ils disent qu'au contraire ces réserves leur font plus de mal que de bien. Quant à la dette, disent-ils, la Hollande est revenue elle-même de sa demande de capitalisation, et quant à la route en fer ou le canal d'Anvers à Sittard, que ni l'une ni l'autre n'est d'une vraie utilité pour la Belgique qui, probablement, en déclinerait l'exécution, même si la Hollande voulait céder sur ce point. Ils ont trouvé, enfin, que les termes du 9e article sont plus favorables à la Hollande qu'à la Belgique [1]. — Si nous modifions cet article, disent-ils, la

[1] L'art. 9e du traité du 15 novembre 1831 concernait spécialement la navigation de l'Escaut.

Belgique nous échappera. — Nous lui laissons par là nous-mêmes la possibilité de voir cet article rédigé d'une manière plus précise et plus favorable à ses intérêts qu'il ne l'est à présent.

« Ajoutez, Monsieur, à cela que lord Durham a été parfaitement bien accueilli à Saint-Pétersbourg, du moins en apparence, et qu'on dit à la Haye qu'au pis-aller le cabinet russe ne s'opposerait nullement à l'occupation de la citadelle d'Anvers par les troupes anglaises. Il paraît donc qu'on est en Hollande momentanément aussi mécontent des Russes que des Anglais.

« La conduite du cabinet prussien me paraît toujours chancelante et contradictoire. Il est sûr que le roi personnellement désire en finir très-sincèrement. Mais M. Ancillon, dominé par la coterie hollandaise *Perponcher,* donne aujourd'hui raison aux Hollandais et quelques jours plus tard à la conférence.

« D'après tout ce que j'ai ouï-dire par quelques membres de la conférence, on devrait croire qu'ils désirent tous ardemment la fin de nos affaires. Quoique je ne me fie pas trop à leurs assurances, j'ai plusieurs raisons de croire qu'il en est ainsi.

« Permettez-moi, Monsieur, d'ajouter à cela mes propres réflexions quant à l'état actuel de nos affaires.

« Le Roi et ses ministres se trouvent en ce moment dans une situation assez embarrassante. *Ce ne sera que par les moyens les plus énergiques, qu'on pourra en sortir.* Cet embarras du moment est la conséquence nécessaire du jugement biais porté à l'égard de l'effet des réserves contenues dans la ratification russe. Le Roi et ses ministres n'auraient jamais dû attacher tant d'importance à ces

réserves, ils n'auraient jamais dû partager l'alarme que ces réserves ont causée au pays, aux Chambres et aux journaux. C'est pour tranquilliser le pays et les Chambres sur des craintes plutôt imaginaires que réelles, pour faire disparaître jusqu'à l'idée de la possibilité d'une modification que le gouvernement promet de ne songer à une nouvelle négociation qu'après l'évacuation préalable d'Anvers. — Le Roi va encore plus loin : il promet d'avoir recours aux moyens de vigueur aussitôt qu'il sera sûr que les vingt-quatre articles ne seront pas acceptés purement et simplement. Le Roi et le Gouvernement ne prévoyaient pas alors que, par ces engagements, ils se mettraient dans une position tout à fait fausse. Il s'agit de savoir à présent, si le Roi *peut* ou s'il *doit* tenir ces engagements. Je réponds à cela : *il ne le peut ni ne le doit.* Il ne le doit pas, car le vrai salut de la Belgique lui défend de risquer avec la guerre l'existence même du pays ; et le seul moyen de constituer la Belgique État indépendant, je ne l'ai trouvé de tous temps que dans la voie des négociations. Mais quand même le Roi voudrait faire la guerre, il ne le peut pas, car les cinq puissances ne le souffriraient jamais.

« Examinons maintenant la situation du ministère belge. Il paraît avoir attaché son existence à la condition de l'évacuation préalable d'Anvers. Que lui reste-t-il à faire ?

« Voilà une question sur laquelle les avis resteront probablement partagés.

« D'après la promesse que le ministre a donnée aux Chambres, et après avoir épuisé tous les moyens qui étaient à sa disposition pour effectuer l'évacuation préalable, on devrait croire qu'il ne lui en reste plus qu'un seul, qui est de déclarer que, dans les circonstances actuelles, la Belgique

préfère l'état provisoire à toute négociation continuée. Peut-être cette déclaration serait-elle le moyen le plus efficace pour vaincre l'obstination de Guillaume, mais il ne faut pas se dissimuler que l'exécution d'un tel plan demande un degré de réflexion, de calme et de fermeté inébranlable qu'il est difficile de se promettre de la part de tout un pays.

« Or il s'agit de savoir si, après la déclaration du *statu quo,* les ministres n'ont plus aucun moyen pour agir.

« Je répondrai affirmativement à cette question et je crois des discussions sur l'art. 9 non-seulement possibles, mais très-utiles. — En reprenant donc le fil des négociations, je ne me cache pourtant pas les difficultés qui doivent en résulter pour le ministère, mais je ne les crois pas insurmontables.

« A la vérité, le ministre belge s'est engagé envers les Chambres d'une manière positive, mais, à la vérité aussi, il a usé tous ses moyens pour remplir sa promesse. Si des représentations et les actes diplomatiques avaient suffi pour amener l'évacuation d'Anvers, elle aurait eu lieu depuis longtemps. Mais comme les cinq puissances refusent d'aviser aux moyens coercitifs aussi longtemps qu'elles entrevoient la moindre possibilité d'en finir pacifiquement, le ministre belge, ayant épuisé tous ses moyens vis-à-vis de la conférence et n'en ayant pas d'autres pour faire exécuter le traité que la guerre, pourrait croire que ce dernier moyen *n'étant pas de sa compétence, il ne lui reste rien de mieux à faire que de donner sa démission.* — Voici à présent mes raisons, pourquoi une telle manière de voir ne me paraît pas juste. A l'époque même où le ministre belge demande à la conférence l'évacuation préalable, le roi Guillaume *refuse et l'acceptation des vingt-quatre articles et l'évacuation*

préalable du territoire, et n'en présente pas moins en même temps des contre-propositions. — Et qu'est-ce qui arrive par la suite de cet incident? que, quoique le ministère belge, placé comme il est, ne puisse pas même admettre l'existence de ces contre-propositions, il ne peut pas empêcher qu'elles ne renferment des interprétations de la part de la Hollande au sujet d'un article principal parmi les vingt-quatre, interprétations que la Belgique ne saurait reconnaître sans mettre son existence en danger. Et cela d'autant plus qu'en vertu du traité du 15, même des négociations ultérieures doivent convenir d'un règlement général pour l'exécution des dispositions de ce même article. Cet incident seul change par son importance la position que le ministère a cru devoir prendre vis-à-vis des Chambres quant à l'évacuation préalable, et il le dégage, à mon avis, de l'obligation de n'entamer aucune nouvelle discussion, jusqu'à ce que le territoire soit évacué. Il est au contraire du devoir du ministre de faire sans perte de temps tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher que le sens de cet article ne soit interprété par la Hollande d'une manière préjudiciable à la Belgique. En le faisant, il ne fait rien qui soit en contradiction avec ce qu'il a promis aux Chambres, car il n'entame ni de nouvelles négociations ni n'accorde des modifications au traité. Il est au contraire très-essentiel pour la Belgique qu'elle ouvre à l'instant même les discussions à cet égard, et notamment par les raisons suivantes :

« Les vingt-quatre articles ont admis des négociations ultérieures pour l'exécution de quelques-uns d'entre eux.

« L'interprétation que la Hollande *donne d'avance* à certains de ces articles est telle, que la Belgique ne peut pas l'admettre sans compromettre son existence.

« Il résulte de ce qui précède que, avant de continuer à exiger la reconnaissance pure et simple des vingt-quatre articles par la Hollande, *la Belgique ne doit pas s'opposer à ce qu'on ouvre des discussions sur le sens même de ces articles,* et l'on ne peut méconnaître que si, dans le cours de ces discussions, l'on parvenait à s'entendre et arrêter la mise en exécution des articles litigieux, la Belgique obtiendrait le grand avantage de savoir sur-le-champ ce que la Hollande croit pouvoir exiger d'elle et de *s'y refuser s'il y avait injustice,* tandis que si, en conformité de certaines clauses des vingt-quatre articles, on remet de telles discussions à des négociations ultérieures, celles-ci peuvent devenir interminables et nous arracher enfin par la fatigue des concessions que, dans le moment actuel, nous avons tous les moyens de repousser.

« Tout le monde m'assure que la libre navigation de l'Escaut est le point capital pour l'existence même de la Belgique. S'il en est ainsi, on ne doit pas se faire mystère chez nous que l'art. 9 est bien conçu de manière que, même dans le cas d'une acceptation pure et simple des vingt-quatre articles par la Hollande, nous n'échapperions pas aux difficultés sans nombre qui, en vertu du traité même, doivent naître lors des négociations ultérieures au sujet des péages qui dérivent du droit de souveraineté de la Hollande sur l'Escaut.

« Dans cet état de choses je vous avoue, Monsieur le Ministre, que je le croirais très-avantageux à la Belgique, si elle pouvait changer *en discussions antérieures les discussions ultérieures,* qu'exige le traité et s'assurer par ce moyen de la possibilité de voir le sens d'un des plus essentiels articles interprété de la manière la plus conforme à ses intérêts.

« Ces discussions seraient sans doute beaucoup facilitées, si, de la part de la Belgique, on n'exigeait d'abord qu'un règlement provisoire pour la navigation de l'Escaut. Là où d'aussi grandes difficultés se présentent, les parties en général inclinent à s'entendre sur une mesure provisoire, plutôt que d'en venir à un arrangement définitif. Mais l'histoire nous apprend aussi qu'il n'est pas très-difficile d'ériger un acte provisoire en un acte définitif.

« Si, à la suite des discussions sur le sens du 9e article, il était possible de trouver un moyen quelconque de reprendre le fil des négociations et d'en finir d'une manière pacifique, il serait sans doute à propos que le ministère belge montrât, dès le commencement, sa condescendance de confondre la question de la liberté de l'Escaut avec celle du syndicat et qu'il donnât à entendre aux Hollandais qu'il est disposé à céder sur ce point au fur et à mesure que le roi Guillaume cédera sur l'autre. Car si par là nous parvenions à faire vider la question de la liberté de l'Escaut en notre faveur, cela vaudrait mieux que de traiter la question du syndicat séparément, pour obtenir la déduction de quelques millions de plus sur les arrérages. Je ne puis finir sans vous avouer, Monsieur, que je verrais de mauvais œil que Guillaume évacuât Anvers préalablement et qu'il acceptât les vingt-quatre articles purement et simplement. Ce serait le plus mauvais tour qu'il pourrait nous jouer, car la Hollande ne ferait que gagner et la Belgique ne ferait que perdre. Nous abandonnerions trois cent mille contribuables et la forteresse de Venloo pour obtenir la seule citadelle d'Anvers. — Et après cet échange ne resterions-nous pas toujours à la merci de Guillaume qui peut s'opposer sans embarras à la navigation de l'Escaut, de la Meuse et des eaux intérieures,

aussi longtemps que nous ne condescendions pas à toutes ses exigences? On m'objectera, peut-être, qu'alors nous ne payerions pas la dette! Mais, ne serait-ce pas, en adoptant une telle mesure, se replacer inévitablement dans un état de guerre, plus pénible encore que celui actuel, puisqu'au moins dans le moment présent nous jouissons de la liberté la plus complète de navigation sur l'Escaut?

« Je vous conjure donc, Monsieur le Ministre, de préférer le bien-être de la Belgique à toute autre considération et surtout à toute considération personnelle. Même la situation la plus embarrassante n'est pas sans remède. Dans le cas présent, la difficulté capitale est plutôt dans la forme que dans l'esprit, et pour la vaincre il ne vous faut que de l'énergie. Le point essentiel c'est d'en finir pour le bonheur de la Belgique; toute autre considération disparaît devant celle-ci. Ministre constitutionnel, et prouvant au monde et à la Belgique que tout ce que vous avez fait ne tendait qu'au salut de votre patrie, vous êtes au-dessus de tous les reproches que le sophisme ou la malveillance pourraient vous adresser. »

Du château de Compiègne, où le 9 août avait été célébré son mariage avec la princesse Louise d'Orléans, le roi Léopold avait écrit à son ministre des affaires étrangères pour l'amener doucement au système préconisé par Stockmar. « Nous devons, « disait-il, » nous mettre dans la position de la Hollande, c'est-à-dire rejeter toute condition qui nous serait onéreuse. En même temps, si on pouvait nous faire des pro-

positions acceptables, avec ratification du roi Guillaume et évacuation immédiate du territoire, il n'y a pas de doute que ce serait là ce qui finirait le plus promptement nos affaires. »
M. de Muelenaere demeurait toujours inébranlable.

Sur ces entrefaites, le général Goblet, qui avait été momentanément adjoint à M. Van de Weyer près la conférence, revint inopinément à Bruxelles, porteur de nouvelles propositions au delà desquelles le cabinet du roi Léopold ne pourrait être entraîné dans la négociation directe qu'il s'agissait d'ouvrir avec la Hollande. C'est ce qu'on appela le *thème de lord Palmerston.* A la suite d'un conseil de cabinet présidé par le Roi, M. de Muelenaere déposa le portefeuille des affaires étrangères et fut remplacé, le 18 septembre, par le général Goblet. Le plan conçu par cet homme d'État obtint un succès rapide et complet : il aboutit à la prise de la citadelle d'Anvers et à la convention de Londres du 21 mai 1833. On sait que cette convention établissait entre la Belgique et la Hollande une trêve indéfinie pendant laquelle la Belgique restait en possession des parties contestées du Limbourg et du Luxembourg.

Stockmar n'avait pas été étranger à la plupart

de ces incidents ; cependant il n'attendit point le conclusion de la trêve du 21 mai. Depuis trois ans il n'avait pas vu sa famille, et sa santé se ressentait des incessants travaux auxquels il avait dû se livrer. Au mois de février 1833, il était enfin retourné à Cobourg. Mais de sa paisible retraite en Thuringe, il continuait de suivre d'un œil vigilant la marche des événements en Europe, plein de foi dès lors dans l'avenir de la nationalité belge. Il continuait de correspondre avec le roi Léopold et avec M. Van de Weyer, qui avait pour lui la plus affectueuse considération. Le 19 février, M. Van-de Weyer écrivait au roi des Belges que le départ du baron Stockmar laissait à Londres un grand vide. « Il a eu pour moi, » disait-il, « toute l'affection et la sollicitude d'un père, comme j'ai pour lui tout l'attachement d'un fils. Je n'oublierai jamais les sages conseils que je dois à son amitié. »

Ces nobles paroles honorent à la fois le conseiller intime du roi Léopold et le représentant officiel de la Belgique indépendante. Stockmar rendit incontestablement des services à notre patrie ; mais en les reconnaissant, en les signalant, il ne faut pas cependant les exagérer. Le rôle de Stockmar était, en

définitive, celui d'un agent secret et irresponsable. En cette qualité, il donnait de *sages conseils*. Mais, sans diminuer en rien la valeur du baron Stockmar, on peut affirmer que son labeur occulte ne peut être mis en comparaison avec l'action mémorable des hommes qui ont attaché officiellement leurs noms aux faits et aux actes constituant l'histoire de la fondation de la Belgique indépendante.

II

Une haute position officielle en Belgique même avait été offerte à Stockmar. « Ses talents politiques, » dit Charles White ([1]), « sa profonde connaissance du cœur humain, son intégrité, son noble désintéressement, l'eussent rendu digne d'occuper un poste élevé dans les conseils du Roi. Mais quoique les offres les plus pressantes lui eussent été faites, il les refusa toutes, et se contenta du titre honorable et simple d'*ami du Roi.* » En réalité, Stockmar n'avait aucun

([1]) *Révolution belge de 1830,* t. III, chap. IV. — Charles White, qui avait été secrétaire de lord Ponsonby, était très-bien informé.

goût pour la routine officielle : il préférait les coulisses à la scène, qui l'aurait placé en vue du public ; et, quoiqu'il eût le sentiment de sa valeur, il voulait rester dans l'ombre. Content de la pension dont il jouissait sur l'ancienne dotation anglaise du prince Léopold, il continua d'entretenir secrètement avec le roi des Belges une importante correspondance; il avait été et il demeura son conseiller le plus influent, son agent le plus actif, particulièrement dans ce qu'on appelait la politique de famille. C'est ainsi que, vers la fin de 1835, il ménagea avec succès l'union du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg avec la reine doña Maria de Portugal.

Quoique toujours ignoré, le rôle de Stockmar va s'agrandir. Le 25 mai 1837, il débarquait de nouveau en Angleterre. C'était le lendemain du jour où la princesse Victoria, nièce du roi des Belges et héritière présomptive du trône de la Grande-Bretagne, avait atteint sa dix-huitième année, c'est-à-dire sa majorité légale. Le 20 juin suivant, elle succédait à Guillaume IV. Or, dans sa prévoyance, le roi Léopold avait chargé Stockmar de la délicate mission de donner conseil et assistance à la jeune reine. C'était lui assigner à la cour d'Angleterre une position en quelque sorte indéfinie. En réalité, il remplis-

sait près de la reine Victoria les fonctions de secrétaire privé ou de conseiller de cabinet, mais sans en avoir le titre. Telle était d'ailleurs sa discrétion, tel était son désintéressement, qu'il ne porta ombrage à personne. Seul, dit-on, M. Abercromby [1], alors *speaker* de la Chambre des communes, manifesta le dessein de signaler au Parlement la singulière situation de ce baron allemand à la cour d'Angleterre; mais le premier ministre, lord Melbourne, lui apprit qu'il s'était lui-même employé à faire venir Stockmar en Angleterre et à le proposer pour ce poste. Quoique Stockmar n'eût point tardé à conquérir l'entière confiance de lord Melbourne, celui-ci ne put cependant s'empêcher de dire une autre fois : « Le roi Léopold et Stockmar sont d'honnêtes gens et des gens d'esprit; mais je déteste d'entendre répéter à chaque instant par mes amis que je subis leur influence. Je sais que cela n'est pas; mais encore une fois je n'aime pas qu'on le dise. » Et, en effet, Stockmar, à cette époque du moins, s'abstint de toute ingérence préméditée dans les affaires politiques du pays; s'il s'en était mêlé, « s'il avait commis une pareille faute, il aurait agi contrairement aux instruc-

[1] Depuis lord Dumferline.

tions de son maître, de Léopold, et il se serait rendu impossible en Angleterre [1]. » Donc, si Stockmar fut très-fréquemment initié aux affaires de l'État, il se garda bien de le montrer et d'exciter la jalousie des membres du gouvernement. « Rarement, » a dit la reine Victoria, « souverain a eu le bonheur de rencontrer un plus sincère ami, dans le meilleur sens de ce mot, un conseiller si sage, si judicieux, si honnête. »

Le projet d'unir le prince Albert de Saxe-Cobourg avec sa cousine, la princesse Victoria, avait été discuté dès 1836, entre le roi Léopold et Stockmar. Après son avénement, la reine Victoria, tout en accueillant favorablement l'idée de son oncle, résolut d'ajourner encore un engagement définitif. Elle entretint Stockmar de ce sujet et le chargea d'accompagner le prince Albert, dans un voyage en Italie. Le prince qui venait de poursuivre ses études à Bruxelles, sous les yeux de son oncle, allait maintenant achever son éducation sous la tutelle de Stockmar. Celui-ci sut remplir fidèlement la nouvelle tâche qui lui était confiée. Sous son intelligente et prudente direction, le prince Albert perfectionna ces rares qualités qui

[1] *Denkwürdigkeiten,* p. 324.

devaient, moralement et politiquement, le rendre si digne des hautes destinées auxquelles il allait être appelé. Dès lors il conçut aussi pour son « mentor » le noble et profond attachement qu'il devait lui conserver toute sa vie.

Au mois de novembre 1839, le prince Albert fut fiancé à la reine Victoria. Immédiatement après il partit pour Wiesbaden où le roi Léopold et Stockmar l'attendaient. Il fut alors convenu que ce dernier retournerait en Angleterre pour représenter les intérêts du prince dans les arrangements préliminaires à la cérémonie du mariage.

Stockmar revint à Windsor le 9 janvier 1840. Le gouvernement demandait pour l'époux futur de la reine la même indemnité qui avait été allouée au prince Léopold en 1817, c'est-à-dire 1,250,000 francs par an. Or, à la Chambre des communes, une majorité de deux cent soixante-deux voix contre cent cinquante-huit réduisit de 50,000 livres à 30,000 la dotation proposée. « Comme je sortais du palais, » dit Stockmar lui même [1], « je rencontrai lord Melbourne sur l'escalier. Il me prit à part et m'adressa ces propres paroles que je transcris ici parce

[1] *Denkwürdigkeiten,* p. 346.

qu'elles sont mémorables, sincères et dégagées de tout esprit de parti : « Le prince va être furieux contre les tories. Ce ne sont pourtant point les tories seuls, mais les tories, les radicaux et un grand nombre des nôtres qui se sont tous entendus pour rogner son revenu. » Je lui tendis la main pour le remercier d'une sincérité si peu commune, et je lui dis : « Vous êtes un honnête homme. J'espère que vous répéterez au prince en personne ce que vous dites là. »

En effet, lord Melbourne, d'accord avec Stockmar et s'inspirant de ses conseils, dit au prince, une dizaine de jours après le mariage, « qu'il était temps de se réconcilier avec les partis et de montrer la branche d'olivier. » Il ne faut pas perdre de vue que cette époque était bien différente de la nôtre. Les passions soulevées par le bill de la réforme n'étaient pas encore assoupies, et whigs et tories se combattaient avec un tout autre acharnement que de nos jours. Or, Stockmar avait trop de sens pour ne pas entrevoir combien serait préjudiciable aux intérêts de la royauté le soupçon d'une politique partiale. Il s'efforça donc de rallier d'abord lord Melbourne à son opinion, et il réussit, par ses sages conseils, à placer la couronne au-dessus des partis. Il usa de toute

son influence pour empêcher le prince Albert de nourrir des préventions ou de concevoir de la rancune contre les tories, et en cela, a dit un publiciste anglais, il rendit au prince, aussi bien qu'au pays, un excellent service.

On appréhendait que le bill en vertu duquel la régence devait être éventuellement conférée à l'époux de la reine ne devînt une nouvelle source d'embarras. Mais le bill passa sans autre opposition que celle du duc de Sussex, grâce à la manière adroite dont Stockmar s'était entremis pour neutraliser l'opposition du duc de Wellington et de sir Robert Peel, les puissants chefs du torysme.

Stockmar retourna en Allemagne au mois d'août 1840, croyant avoir rempli sa mission en Angleterre. C'était une pure illusion. Dès le mois de novembre, se rendant aux pressantes instances de la reine et du prince Albert, il revenait à Windsor. Il continua ainsi, pendant encore dix-sept années, à résider en Angleterre durant l'automne, l'hiver et le printemps, ne se réservant que l'été pour passer quelques mois à Cobourg avec sa famille. Le plus puissant organe de la presse britannique a rendu noblement justice au dévouement de ce fidèle conseiller, de celui qu'on appelait l'*ami royal*. « L'histoire de la

royauté anglaise dans les trente-cinq dernières années, » dit le *Times,* « porte témoignage du zèle, de la prudence et de la sagesse avec lesquels Stockmar remplit ses difficiles devoirs. »

La vie de Stockmar en Angleterre était très-uniforme; elle s'écoulait entièrement dans le cercle de la cour. Stockmar suivait celle-ci dans ses diverses résidences, et partout il trouvait l'*appartement du baron,* à Buckingham-Palace, au château de Windsor, à Osborne. On le voyait chaque soir, aussitôt après le dîner, s'échapper des salons pour aller se renfermer dans son appartement où bientôt arrivait le prince Albert, chargé de papiers et de dépêches (*despatch-boxes*). Il s'asseyait sur le sopha et un long et confidentiel entretien commençait entre le *vieil ami* de la maison et son éminent élève [1].

Stockmar avait une grande influence, mais il ne l'employait qu'au service du bien public. Un Belge illustre, le comte Félix de Mérode, disait de lui : « C'est un original, mais quel honnête homme ! » On raconte qu'un riche Anglais, au-

[1] *Voir* la remarquable notice insérée dans les *Preussische Jahrbücher*, t. XII (1863), p. 337. Cette notice est de Charles Meyer qui fut pendant longtemps le bibliothécaire et le secrétaire du prince Albert.

teur et membre du Parlement, vint un jour le trouver et lui promit 10,000 livres sterling (250,000 francs) s'il voulait appuyer près de la reine son désir d'être élevé à la pairie. Stockmar répondit : « Je vais passer dans la chambre voisine pour vous laisser le temps de vous retirer. Si, en rentrant, je vous trouve encore ici, je vous ferai jeter à la porte par les domestiques. »

L'intelligence et une sorte de fierté rayonnaient dans la physionomie expressive de Stockmar; d'une stature moyenne, de complexion délicate, la vie semblait s'être concentrée dans des yeux bruns qui avaient conservé tout le feu de la jeunesse.

« Nous l'avons connu personnellement, » dit un écrivain anglais [1], « nous l'avons vu activement mêlé à ces conciliabules et à ces délibérations qui ont fait l'occupation capitale de sa vie ; nous l'avons entendu parler en oracle et en oracle respecté, tantôt dans une petite chambre de Windsor-Castle ou de Buckingham-Palace,

[1] L'auteur d'un très-intéressant article consacré par la *Revue d'Edimbourg* (octobre 1872) aux souvenirs du baron Stockmar.

La *Revue de Westminster* a révélé que l'article de la *Revue d'Edimbourg* a été écrit par quelqu'un aussi bien initié que Stockmar lui-même à la vie privée de la cour.

tantôt dans un méchant appartement de Davies-street ou de Holles-street dans lequel il se retirait parfois comme Achille sous sa tente. Il exposait son avis avec une gravité sentencieuse, en homme habitué de vieille date à être écouté et obéi. Il était affligé de dyspepsie au plus haut degré, très-difficile à nourrir, très-sensible au froid... Ce genre de tempérament ne porte pas à la bienveillance ; mais, dans le cas du baron Stockmar, une chaleur et une bonté de cœur naturelles tempéraient les humeurs noires et chagrines. Il était capable de se dévouer sans réserve à ceux qu'il aimait... Nous l'avons connu et tenu pour un homme foncièrement bon, honorable, qui adorait les enfants, fidèle à ses amis, d'une discrétion admirable, d'un jugement sain. S'il n'avait pas toute la sagesse qu'on lui a prêtée, son fils a du moins raison de soutenir qu'il avait le tempérament et le cœur d'un bon Allemand. Il était bien de son pays; son long séjour à l'étranger n'avait rien changé au type national. L'atmosphère même de sa chambrée sentait l'Allemagne. En tous lieux, il voyait toutes choses à un point de vue exclusivement germanique, et quoique versé dans la politique, quoique en relations journalières avec les premiers hommes d'État de l'Angleterre, il ne

s'intéressait que très-médiocrement aux affaires de ce grand pays tant qu'elles ne concernaient point la maison de Cobourg ou l'Allemagne. C'est ainsi qu'il ne fut jamais soupçonné d'avoir voulu se mêler à aucune intrigue locale. Quoique sa position fût très-délicate, il avait également la confiance de tous les partis, et personne ne songeait à l'accuser de prétendre à la moindre influence sur la politique intérieure de l'Angleterre ; aussi était-il bien éloigné de s'en occuper autant que des intérêts de la famille royale ou des affaires du continent. Ces réflexions et ces faits ont leur valeur si on veut apprécier avec impartialité son caractère et sa conduite comme conseiller intime et ami du roi Léopold et du prince Albert. En cette qualité, il est à l'abri de tout blâme et de tout reproche.»

Il n'y a, ce semble, rien à ajouter à cette remarquable appréciation morale et politique. On a objecté depuis que la position du baron Stockmar en Angleterre était celle de « ministre secret et irresponsable d'un souverain constitutionnel, » et que cette position était hautement irrégulière; mais admettant, a-t-on ajouté, que les objets de la sollicitude de Stockmar fussent la couronne et non le pays; — la Belgique et l'Allemagne, non l'Angleterre, il faut recon-

naître qu'il agit sagement et consciencieusement dans la position irrégulière qu'il occupait [1]. Quoi qu'il en soit, on a pu dire encore que, par son caractère exceptionnel, Stockmar méritait de posséder une position également exceptionnelle sans qu'il en résultât les graves inconvénients que l'on aurait eu à regretter si elle avait été prise par un homme ordinaire. Lord Melbourne disait de Stockmar : « Ce n'est pas seulement un excellent homme; c'est un des hommes les plus sensibles que j'aie connus. » Lord Palmerston, quoiqu'il eût à se plaindre du « baron allemand, » affirmait qu'il était l'homme le plus désintéressé qu'il eût jamais rencontré. Lord Aberdeen ne lui était pas moins favorable : « J'ai connu, » disait-il, « des hommes aussi intelligents, aussi discrets, aussi bons et aussi judicieux, mais je n'ai jamais connu personne qui unît à un égal degré toutes ces qualités. » Enfin lord Liverpool appelait Stockmar le second père du prince Albert et de la reine. Voilà l'opinion des hommes d'État; quant au peuple, il ne connaissait pas du tout l'hôte mystérieux des palais de Londres et de Bruxelles.

[1] Voir *Westminster Review* (avril 1873), p. 475.

III

Le baron Stockmar n'avait cessé de s'intéresser aux destinées de notre patrie. Sentinelle toujours vigilante, il pouvait s'alarmer un peu vite, mais on devait pourtant lui savoir gré de ses avertissements répétés.

Pendant et après la grande crise européenne de 1840, il s'efforça de mettre le roi Léopold en garde contre les arrière-pensées de la monarchie de juillet. C'était la conviction de lord Aberdeen, disait-il, que le ministère belliqueux du 1er mars, présidé par M. Thiers, désirait le partage de la Belgique entre la France et la Hollande : on ajoutait même que M. de Bois-le-

Comte, l'envoyé de France à la Haye, était, l'âme de cette intrigue [1]. Mais Stockmar se fiait à l'Europe pour réprimer l'ambition française et au bon sens même du peuple hollandais pour maintenir l'œuvre de 1830. «... La Hollande et la Belgique, » disait-il, « ont des besoins matériels identiques, des besoins moraux entièrement différents. Qu'on fasse à chacun sa part légitime; qu'on donne satisfaction à la diversité de leurs besoins moraux par une séparation dynastique et administrative; mais qu'au point de vue des intérêts matériels on les traite comme une famille. Je me représente ces deux pays, et peut-être pour longtemps, comme enveloppés d'une frontière douanière commune, et cela sans préjudice de leur autonomie politique et sans aucune crainte de fournir ainsi au roi de Hollande les moyens de miner l'indépendance de la Belgique... »

Mais, selon Stockmar, il y avait d'autres moyens que la force des armes pour réaliser en tout ou en partie les arrière-pensées de la France. Tel était, par exemple, le projet d'union douanière. Stockmar voyait dans ce projet, agité en 1840-1841, de grands dangers pour

[1] *Denkwürdigkeiten*, p. 371.

l'indépendance et la neutralité de la Belgique [1]. Aussi déconseillait-il formellement au roi Léopold de se fier à la condescendance apparente de la France. En admettant que l'union fût favorable à l'ensemble des industries belges, elle n'en aurait pas moins pour conséquence, selon lui, de modifier totalement la situation politique du pays. Il croyait que la Belgique pouvait vivre comme État indépendant et neutre, tandis que, après quelques années d'une union économique qui aurait fusionné ses intérêts généraux avec ceux de la France, la Belgique pourrait bien subsister quelque temps encore sous les dehors d'un État, tout en n'étant plus qu'une province française.

En janvier 1842, Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, vint rendre visite à la cour d'Angleterre pour assister comme parrain au baptême du prince de Galles. Il désira connaître Stockmar dont il se défiait un peu, le familier du château de Windsor passant pour le protecteur de la révolutionnaire Belgique. L'entretien fut intéressant, et Stockmar s'efforça de rendre

[1] On trouvera tous les détails relatifs au projet d'union douanière dans les ouvrages que nous avons consacrés à *Joseph Lebeau*, au *comte Le Hon* et au *comte de Muelenaere*.

un nouveau service à notre pays. Frédéric-Guillaume IV avait les idées les plus erronées sur la politique du roi Léopold, les préventions les plus fortes contre les aspirations des Belges, les doutes les plus sérieux sur la durée de l'État fondé en 1830. Le roi parla longtemps et même avec éloquence : il commença par rappeler ses devoirs envers l'Allemagne ; il était le champion naturel de l'honneur et de la prospérité de l'Allemagne et obligé ainsi de prévenir le danger dont la Belgique pourrait être cause. Il désirait que la Belgique pût s'unir à l'Allemagne et entrer dans la confédération germanique. Il voulait une preuve des bons sentiments du roi Léopold à l'égard de l'Allemagne, car, si une guerre éclatait, les forteresses belges tomberaient au pouvoir des Français : c'était l'opinion de tous ses généraux. Stockmar n'avait pas interrompu une seule fois son royal interlocuteur ; lorsque Frédéric-Guillaume eut parlé pendant près d'une heure, Stockmar résuma brièvement ses objections. Il rappela l'état politique de l'Europe en 1830 et combien celle-ci était redevable au prince Léopold pour le service qu'il avait rendu en acceptant la couronne de Belgique ; loin de la seconder dans une entreprise ayant pour but le bien commun,

les puissances du Nord, par une politique malhabile, avaient certainement contribué à susciter les conditions fâcheuses dont se plaignait le roi de Prusse. Frédéric-Guillaume, habitué à la discipline d'une cour absolutiste et militaire, changea de physionomie en entendant le libre langage de Stockmar. Celui-ci continua tranquillement à développer les raisons qui lui faisaient considérer l'existence de la Belgique comme moins précaire que le supposait le Roi. Il termina sa réplique en confessant que, dans les conjonctures présentes, il lui paraissait impossible de réaliser le vœu de Frédéric-Guillaume, c'est-à-dire d'associer la Belgique à la confédération germanique, d'autant plus que la politique du nord-est de l'Europe avait fait tout ce qu'elle avait pu depuis 1830 pour détacher la Belgique de la Prusse et de l'Allemagne et la pousser vers la France. Les vives et sincères paroles de Stockmar laissèrent, ce semble, une impression durable dans l'esprit de Frédéric-Guillaume IV qui, à son retour, visita le roi Léopold au château de Laeken.

Deux ans après, l'empereur de Russie vint également à la cour d'Angleterre. Dès que la visite du Czar avait été regardée comme probable, Stockmar s'était entretenu avec lord

Aberdeen, alors chef du Foreign-Office, sur l'opportunité de saisir cette occasion pour amener l'établissement de rapports diplomatiques entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Bruxelles. Lord Aberdeen accueillit cette ouverture avec empressement, et il fut résolu qu'il ferait sonder le terrain par le comte Orloff. Le 4 et le 5 juin 1844, l'empereur Nicolas eut de longues conversations avec lord Aberdeen et sir Robert Peel. Le Czar avait dit presque soudainement au chef du Foreign-Office : — « Vous voulez parler avec moi de la Belgique. — Au vrai, pas encore, répondit Aberdeen. — Bien, répondit le Czar ; mais parlons-en tout de suite. Je veux oublier que je suis empereur ; oubliez, de votre côté, que vous êtes ministre d'Angleterre. Nous serons, moi Nicolas, vous Aberdeen... J'entends que votre reine désire que je sois avec Léopold sur un pied amical. C'est mon vœu le plus sincère : j'ai toujours aimé et estimé l'oncle de la reine, et je me réjouirais beaucoup si je pouvais renouer les liens de notre ancienne amitié. Mais aussi longtemps que des officiers polonais seront au service du Roi, cela est impossible. Ainsi que nous l'avons dit, nous jugeons maintenant les choses non comme empereur et

ministre, mais comme des gentlemen. Les Polonais sont et demeurent des rebelles. Est-ce qu'un gentleman doit donc garder à son service des rebelles contre son ami ?... Que diriez-vous si je prenais O'Connell sous ma protection, si je le faisais ministre ?... Dites à votre reine qu'aussitôt que Sa Majesté m'aura fait savoir que les Polonais ont quitté le service du roi, le lendemain mon ministre aura reçu l'ordre de se rendre à Bruxelles. Je n'ai pas reconnu et ne reconnaîtrai point la révolution belge ; mais j'ai reconnu plus tard l'État belge. Je sais tenir parole ; je respecte et observe honnêtement les traités ; mon devoir est par conséquent de veiller désormais à la conservation de la Belgique comme de tout autre État existant en Europe. Je souhaite la prospérité de la Belgique autant que celle de tout autre pays. »

Les dernières préventions de l'Allemagne et les dernières rancunes de la Russie s'évanouirent pendant les terribles orages de 1848. « Qui aurait jamais cru en 1831, » disait Stockmar, « à quelle hauteur s'élèveraient en 1848, aux yeux de l'Allemagne, de la Prusse, de Berlin, la Belgique, sa constitution, son gouvernement ?... » Après une visite rendue au roi Léopold, à Bruxelles, il écrivait (juillet 1849) : « Quel que

soit le sort de la France, je ne crains rien pour la Belgique, surtout si Dieu continue au Roi la santé et la vie, s'il le maintient dans l'esprit avec lequel il s'est acquitté jusqu'ici de sa tâche pour le bonheur de son peuple et l'exemple de tous les autres. Lui seul dans toute l'Europe a fourni son tribut pour la réhabilitation du principe monarchique, et autant il a fait pour le salut de la royauté, autant ses collègues ont travaillé à la ruiner. »

Les formidables événements de 1848 n'avaient point surpris Stockmar. Il les pressentait depuis longtemps. Il prédisait que le système de Louis-Philippe et de M. Guizot conduirait la France à une catastrophe [1]. Il écrivait en 1847 : « Je prévois de grandes révolutions... Je suis de plus en plus convaincu que nous sommes à la veille d'une grande crise politique... »

Lorsque cette crise éclata, au mois de février suivant, il se trouvait en Allemagne ; depuis longtemps, dans ses entretiens avec le prince

[1] Stockmar, selon la remarque du *Spectator*, n'avait jamais estimé Louis-Philippe bien haut ; quant à M. Guizot, il avait pour lui une franche aversion parce qu'il le regardait comme ayant été l'agent direct des convulsions de l'Europe par « son arrogance, sa courtisanerie, son insouciance et son ignorance du monde et des hommes. »

Albert et avec l'ambassadeur Bunsen, il souhaitait d'autres destinées pour ce grand pays. Il voulait l'Allemagne libre et unie sous la direction de la Prusse. Il s'associa de cœur au mouvement germanique et siégea au parlement de Francfort comme mandataire de Cobourg. On voulut le nommer ministre des affaires étrangères de l'archiduc Jean, vicaire de l'empire : il refusa ces fonctions ; mais il n'eût pas décliné la mission de représenter l'Allemagne à Bruxelles.

Le dénoûment de cette première crise germanique trompa les espérances de Stockmar : il vit avec chagrin Frédéric Guillaume IV refuser la couronne impériale. Toutefois il ne se découragea point. Dès lors il semblait entrevoir les destinées promises à l'héritier de la couronne, au prince de Prusse, devenu aujourd'hui l'empereur Guillaume 1er; car déjà il prédisait la consolidation de l'Allemagne sous l'hégémonie prussienne [1].

[1] On lit dans la *Revue d'Edimbourg :* « Loin de vouloir exclure l'Autriche de la confédération, le prince Albert fut peut-être le promoteur de la proposition que fit Gagern d'appeler à Francfort l'archiduc Jean comme administrateur ou régent de l'Empire. Stockmar, qui était sur les lieux, crut servir la cause de la Prusse en démontrant qu'un prince autrichien ne convenait pas à ce poste. Dans un plan qu'il

De retour en Angleterre, au mois de novembre 1849, Stockmar constatait, avec satisfaction, l'accord de tous les partis pour maintenir l'indépendance de la Belgique. Palmerston avait déjà dit : « La Grande-Bretagne a garanti l'indépendance de la Belgique, et celle-ci est tellement nécessaire à l'Angleterre que, si grand que soit aujourd'hui l'amour de la paix, un attentat à l'indépendance belge eût fatalement conduit à la guerre. » De son côté, lord John Russell avait tracé dans un *memorandum* ces paroles significatives : « Nous chercherons, dans tous les cas, à maintenir la paix, sauf si la France attaque la Belgique. » Le 27 janvier 1850, Stockmar écrivait : « En Angleterre l'indépendance de la Belgique est devenue un axiome politique tel que la plus complète entente existe à cet égard parmi tous les partis... La France pourrait s'imaginer faire un grand sacrifice à l'Angleterre en lui abandonnant Anvers ; mais je doute qu'il se trouvât un seul Anglais qui se

traça pour la future constitution du pays, il soutint franchement que, si on ne pouvait pas garder les provinces allemandes de l'Autriche, il valait mieux pour les trente-deux autres millions d'Allemands s'organiser et se grouper autour de la Prusse, en laissant en dehors sept millions d'Austro-Allemands qu'on rattraperait toujours plus tard. »

prêtât aux déceptions d'un tel marché. Je crois aujourd'hui plus fortement que jamais que la Belgique, en tant qu'État indépendant, ne peut succomber de nouveau que par la faute de son propre gouvernement ou de sa représentation nationale. Mais le roi et le gouvernement, d'une part, les Chambres de l'autre, ont depuis 1848 prouvé de fait à toute l'Europe, les uns qu'ils savent gouverner, les autres qu'elles sont capables d'exercer dûment la part du pouvoir qui leur est attribuée par une constitution vraiment parlementaire. — Si j'étais ministre de Belgique dans un moment de crise européenne, ma politique serait celle-ci : 1° Maintenir dans toute la force du terme la neutralité conventionnelle de la Belgique ; 2° M'attribuer vis-à-vis de l'Europe l'interprétation de cette neutralité ; 3° Afin de pouvoir m'acquitter convenablement de cet acte d'autonomie belge, mettre sur pied la force armée la plus considérable possible, dans la ferme confiance qu'en de telles circonstances il ne viendrait à l'idée d'aucune puissance européenne d'attaquer la neutralité d'un État qui peut, à son choix, amener 100,000 hommes de renfort à l'une ou à l'autre des armées belligérantes. »

Quand Louis-Napoléon Bonaparte eut accompli le coup d'État du 2 décembre 1851, Stockmar dit que d'une telle entreprise, hautement coupable à ses yeux, ne pourrait sortir qu'une nouvelle catastrophe. Des précautions furent immédiatement prises contre l'ambition napoléonienne, contre toute tentative ayant la Belgique pour but. Les ministres anglais ayant demandé au comte Brunnow quelle serait la conduite du gouvernement russe au cas où la Belgique serait menacée par la France, l'ambassadeur du czar répondit: « J'ai écrit aujourd'hui à Nesselrode que je prenais sur moi de répéter au cabinet anglais ce que l'empereur Nicolas avait pensé et dit autrefois sur la Belgique et le roi Léopold, à savoir que, si la Belgique était menacée, la Russie ferait cause commune avec l'Angleterre. » Des assurances analogues vinrent bientôt de Berlin et de Vienne : partout la Belgique était regardée comme le boulevard de l'indépendance européenne. Mais l'Angleterre se trouvait toujours au premier rang des défenseurs de notre nationalité ; c'est ainsi que Stockmar écrivait encore le 3 janvier 1852 : « On a fait savoir confidentiellement à Paris que l'indépendance de la Belgique constituait pour l'Angleterre un intérêt politique essentiel

et que le gouvernement britannique s'était engagé par traité à défendre cet intérêt. »

Stockmar attendait de la Prusse une conduite également ferme. « La Prusse, » disait-il, « n'oubliera point que la Belgique est son plus sûr rempart contre les convoitises de la France. » Paroles plus vraies encore depuis que les mémorables événements de 1870 ont accru l'importance politique et stratégique de notre pays.

Affermie par sa sagesse et assurée de n'être jamais délaissée, la Belgique, en juillet 1856, célébra avec une entière confiance dans ses destinées le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de Léopold Ier. Il est inutile de dire que Stockmar s'associa avec effusion à ce triomphe de la royauté belge, triomphe sans précédent, selon lui. « Je ne me souviens pas, » disait-il, « d'avoir jamais ouï parler d'un semblable triomphe, *cœteris paribus*. La récompense a été accordée pleinement et avec amour, mais elle a été méritée à tous égards. »

Pour ce qui le concernait, Stockmar considérait alors sa tâche comme finie et après avoir pris part aux négociations qui amenèrent le mariage de la princesse royale d'Angleterre avec le prince héréditaire de la couronne de Prusse,

il n'eut plus d'autre désir que d'achever le soir de sa vie dans le calme le plus profond. Le 9 mars 1857, il écrivait du château de Windsor au roi Léopold : « Au printemps de 1837, il y a maintenant vingt années, je revins en Angleterre pour assister la princesse Victoria, aujourd'hui reine. Cette année je serai septuagénaire, et je dois renoncer aux fonctions si laborieuses d'un ami paternel, d'un confesseur. Je dois dire adieu, et cette fois pour toujours. La loi de la nature l'exige ainsi. J'ai travaillé tant que mes forces me l'ont permis à une œuvre que ma conscience approuve, heureux de n'avoir aucun reproche à me faire..... » Quelques semaines après il quittait cette cour où il avait si longtemps vécu, employant ses grandes facultés, avec le plus rare désintéressement, à guider, instruire, encourager et fortifier les autres (1). La reine et le prince Albert ne se doutaient point que leur vieil ami ne reviendrait jamais; sa résolution était pourtant irrévocable.

Il se retira dans sa ville natale, à Cobourg. Mais il ne brisa point les liens qui pendant si longtemps avaient uni son existence à celle de ses princes bien aimés; les relations les plus

(1) *Quarterly Review* (octobre 1872), p. 416.

affectueuses continuèrent par correspondance avec ceux qu'il avait laissés en Angleterre et en Belgique.

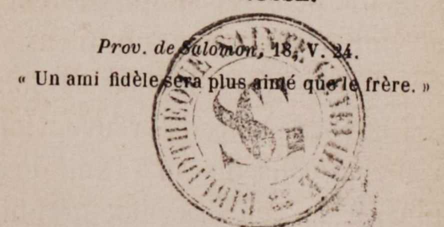
La reine Victoria et le prince Albert n'oubliaient point leur vieux conseiller. Ils le revirent deux fois : en 1858, au château de Babelsberg (Potsdam); en 1860, à Cobourg. Qui aurait pu prévoir qu'un an après le prince Albert serait soudainement enlevé à l'affection de tous par une mort prématurée! Ce fut surtout un coup terrible pour le vieillard qui lui avait servi de second père. « Un édifice, » dit-il alors, « un édifice qui avait été élevé par vingt ans de labeurs, pour l'accomplissement d'un but grand et important, avec un pieux sentiment du devoir, s'est écroulé dans ses fondements. »

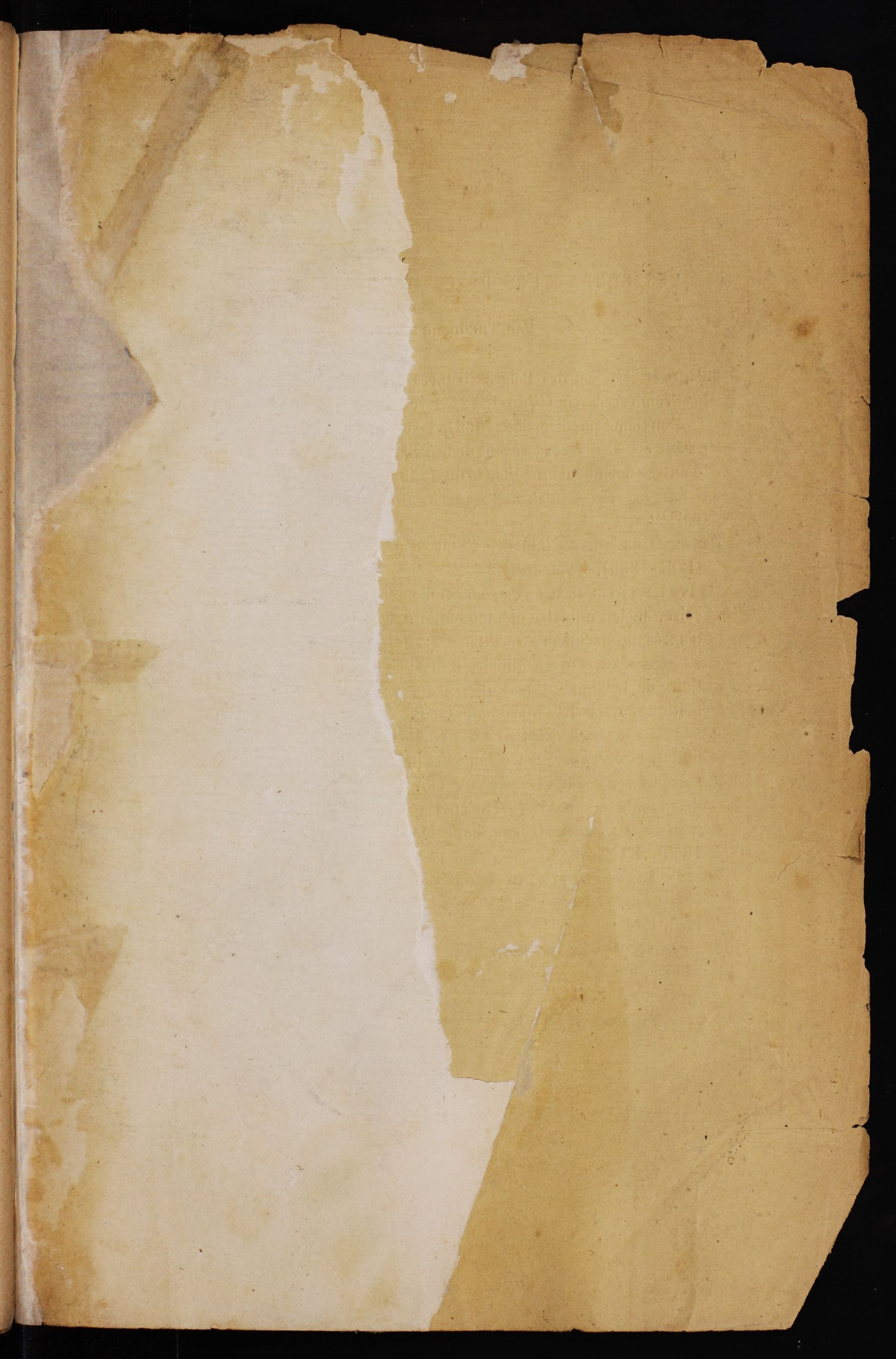
En 1862, la reine veuve vint seule rendre visite au conseiller et à l'ami de celui qui n'était plus. A la vue des photographies et portraits étalés sur la table, Stockmar ne put contenir son émotion. « Mon cher, mon bon prince! » s'écria-t-il, « combien je serai heureux de vous revoir ! Et ce sera bientôt! » Ses pressentiments ne le trompèrent point. Le 8 juillet 1863, il était atteint d'une attaque de paralysie et il ne tarda point à succomber. Il avait alors septante-six ans.

Modestes comme avait été sa vie furent les funérailles de l'homme éminent qui s'était illustré par son obscurité même. Mais le souvenir du conseiller de Léopold Ier et de la reine Victoria fut noblement conservé. Dans le cimetière de Cobourg s'éleva un monument dont le plan était dû à la princesse royale de Prusse ; on y lit l'épitaphe suivante :

A LA MÉMOIRE DU BARON CHRISTIAN-FRÉDÉRIC
DE STOCKMAR, NÉ LE 22 AOÛT 1787,
MORT LE 9 JUILLET 1863, PAR SES AMIS DANS
LES MAISONS RÉGNANTES DE BELGIQUE, DE COBOURG,
D'ANGLETERRE ET DE PRUSSE.

Prov. de Salomon, 18, V. 24.
« Un ami fidèle sera plus aimé que le frère. »





LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

Le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, etc., 1 vol. in-8°.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, (1794-1865), 1 vol. in-8°.

Sylvain Van de Weyer, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits (1792-1856), 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits (1794-1862), 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc. (1796-1860), 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCC. D'EM. DEVROYE.